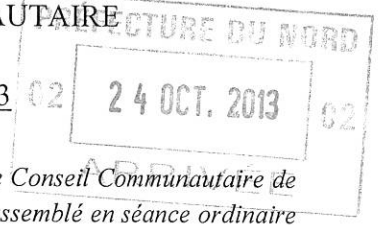


C. C. WEPPEs

Communauté de Communes
du Pays de WeppesAubers, Bois-Grenier, Fromelles,
Le Maisnil, Radinghem-en-WeppesNOMBRE
de conseillers
en exercice : 23
de présents : 18
de votants : 18EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 14 octobre 2013



Le 14 octobre deux mille treize à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire en mairie de BOIS-GRENIER, après convocation légale faite le 7 octobre, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Président.

Etaient présents : Mmes BLONDEL, ELOIRE, LUNG, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, DEBOURSE, DELEPAUL, GALAND, GUILBERT, HOURIEZ, HUCHETTE, LEBLEU, LECLERCQ, LEDOUX, VASSEUR, VANDRIESSCHE, WOLFCARIUS

Absents excusés : Mmes GLORIAN, LEMAHIEU, MM. CAPPELLE, DUFRENOY, LESAFFRE.

=====

Autorisation de signature de la charte de partenariat avec la CCI Grand Lille

Monsieur le Président présente le projet de partenariat avec la CCI Grand Lille.

L'objectif est de développer les relations partenariales entre la CCW et la CCI Grand Lille dans le cadre d'une démarche volontariste en matière de maintien et de diversification du tissu économique local en facilitant l'implantation, la relocalisation et l'accompagnement des entreprises en recherche de terrains et/ou de locaux via un dispositif de guichet unique appelé « Bourse des locaux ».

L'objectif de cette « Bourse des locaux » est de répondre efficacement et rapidement à la demande d'un chef d'entreprise ou d'un investisseur par le biais d'un outil d'accueil et de mise en relation avec les professionnels de l'immobilier et les partenaires adhérents. Ainsi, la « Bourse des locaux » constitue un moyen supplémentaire et efficace de commercialisation des offres destinées aux entreprises et professionnels cherchant une opportunité foncière ou immobilière.

Par cette charte de partenariat, la CCW s'engage :

- à saisir en ligne sur le site Internet dédié de la « Bourse des locaux » tout ou partie des offres foncières et immobilière à usage professionnel à la location ou à la vente sur son territoire,
- à actualiser mensuellement toutes les offres saisies sur le site,
- à informer dans les meilleurs délais la CCI Grand Lille de tout contrat signé (locatif ou vente) ou de changement de statut d'une offre présentée sur le site de la « Bourse des locaux ».

Monsieur le Président indique que ce partenariat est gratuit. Conclu pour une durée d'une année, il est renouvelable annuellement sous réserve d'accord des deux parties signataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le projet de partenariat avec la CCI Grand Lille ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la charte de partenariat.

Fait aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

M. DELEPAUL

